

Délibération n° 2022/ 54
Motion d'urgence relative au désenclavement ferroviaire
du territoire Haut Viennois

Nombre de Conseillers

En exercice	11	L'an deux mil vingt - deux
Présents	9	le 21 décembre à dix-neuf heures
Votants	10	le Conseil municipal de la commune de NOUIC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle Vany, sous la présidence de M. Serge NOUGIER, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 16 décembre 2022

PRESENTS : MM. NOUGIER, TRICHARD, RIGAUDEAU, Mme DELUCHE,
MM BONNAUD, LEURS, REBEYRAT, PASCAL, Mme GIRAUD .

ABSENTS : Mme CIBERT (pouvoir donné à M. RIGAUDEAU), M. CRUCHET

Mme DELUCHE a été élue secrétaire

MOTION d'URGENCE RELATIVE au DÉSENCLAVEMENT FERROVIAIRE du
TERRITOIRE HAUT VIENNOIS

Monsieur le Maire donne lecture de la motion d'urgence du Conseil Départemental de la Haute-Vienne relative au désenclavement ferroviaire du territoire Haut Viennois votée par le Conseil Départemental de la Haute-Vienne lors de la séance du 15 décembre 2022.

Il propose au Conseil Municipal d'adopter cette motion

Le Conseil Municipal, en ayant délibéré, **à la majorité** (contre : M. TRICHARD)

Adopte la motion précitée en ce sens qu'il :

- Considère que les récentes annonces du Chef de l'Etat sur les RER métropolitains apparaissent en totale contradiction avec les politiques portées lors de son premier mandat et aujourd'hui encore ;
- Souligne que le contrat de performance de SNCF Réseau ne répond aucunement aux enjeux de régénération comme aux enjeux de modernisation ;
- Rappelle que la SNCF vient d'être reconnue coupable par le tribunal d'Evry pour la catastrophe ferroviaire de Brétigny pour avoir failli à sa mission de maintenance, ce qui a causé la mort de 7 personnes et fait de nombreux blessés ;
- Rappelle qu'en dépit des propos tenus en 2019 par Mme BORNE, alors ministre des transports, les lignes ferroviaires de notre département (POLT et TER) sont toujours insatisfaisantes ;
- Souligne qu'au contraire la qualité du service se détériore du fait de problèmes récurrents de propreté, de régularité, de ponctualité, ou encore de fiabilité des trains ;
- Rappelle les nombreuses démarches entreprises en ce sens auprès de la SNCF et des différents ministres des Transports pour demander l'indispensable amélioration de cette ligne ferroviaire et la réduction du temps de trajet en dessous de 3 h 00 et du matériel roulant performant ;

- Partage le constat établi par le Directeur général de Legrand eu égard aux incidences déléteres des modifications d'horaires des trains Intercités en partance de Limoges et aux retards ou annulations réguliers sur la ligne ;
- Regrette que les projets d'évolution et les autres pistes développées pour gagner en temps et en qualité de voyage n'aient pu aboutir, ce qui aurait contribué à désenclaver notre territoire et à faciliter l'activité des entreprises installées en Haute-Vienne ;
- Déploire la durée de fermeture de la ligne ferroviaire Limoges-Angoulême qui, depuis 2018, est toujours en attente de réouverture mais également certaines dessertes fines en danger sur notre territoire ;
- Insiste sur le fait que les habitants et les acteurs économiques de ce territoire ont fait preuve de beaucoup de patience et attendent maintenant des avancées concrètes ;
- Alerte sur la nécessité de débloquer cette situation qui pénalise tous les efforts d'attractivité déployés sur notre territoire ;
- Dénonce l'inertie de la SNCF et de l'Etat qui laissent volontairement sans réponse des dizaines de milliers de voyageurs entre Limoges et Paris après le déraillement d'un train de marchandises puis de gel (phénomène pourtant récurrent) ;
- Exige du Ministre des Transports d'intervenir auprès du Président de la SNCF afin que les trains scandaleusement et abusivement supprimés, notamment ceux de 6 h 00, soient remis en service avec un temps de parcours compatible avec des rendez-vous et des réunions en matinée ;
- Demande, à l'heure où le train constitue le mode de déplacement le plus respectueux de l'environnement, à ce que le Gouvernement œuvre pour accélérer la livraison des matériels roulants neufs promis depuis plus de 15 ans et pour améliorer le temps de parcours entre Limoges et Paris en moins de 3 heures et mette ainsi fin au mépris de l'Etat à l'égard de tout le bassin de population compris entre Montauban et Orléans

Certifié exécutoire.

Transmis à la Sous-Préfecture
Publié le

POUR EXRAIT CONFORME

Nouic, le 22 décembre 2022
Le Maire
Serge NOUGIER

